

HÉRAULT

H24

EXCLUSIF H24

Le directeur de la rédaction de Midi Libre, Philippe Palat et le journaliste du quotidien régional François Barrère ont été renvoyés le 9 octobre devant le tribunal correctionnel de Marseille pour diffamation.

Plus

étonnant et inattendu dans cette affaire : un troisième mis en examen pour complicité de diffamation qui sera jugé, lors du procès fixé au mardi 1er décembre prochain n'est autre que le premier avocat général à la retraite, Patrice Deville. À l'époque des faits présumés, il

A LA

était en activité au Parquet général, près la cour d'appel de Montpellier !

Armes fantômes

Les ennuis judiciaires des trois mis en examen viennent d'une plainte pour diffamation, déposée le 7 août 2014 par Hubert Van Den Torren, un chef d'entreprise ayant pignon sur rue à Béziers et dont des articles publiés les 7,8, 21 et 23 mai 2014 en page Région de Midi Libre, indiquaient qu'il avait été interpellé dans sa voiture sur l'autoroute avec 2 pistolets automatiques et 2 poignards de combat, alors que, désespéré, il venait de téléphoner au Conseil supérieur de la magistrature (CSM), en menaçant de mettre fin à ses jours.

Or, Hubert Van Den Torren n'était pas en possession d'un tel petit arsenal. Des armes fantômes.

Guerre de procédures

Hubert Van Den Torren avait alors déposé plainte, en marge d'une interminable guerre de procédures inondant des juridictions de l'Hérault, soit en tant que plaignant, soit comme mis en cause l'opposant à des magistrats en poste au tribunal de grande instance de Béziers, depuis qu'un brevet d'invention lui aurait été piraté avec une présumée complicité d'une juge de Béziers, mutée disciplinairement à la cour d'appel de Montpellier.

Plainte qui a normalement suivi son cours, sans être ébruitée dans la presse...

Le 20 novembre dernier, le procureur de la République de Béziers avait, en effet ouvert une information judiciaire pour diffamation, mais la présence nominative de Patrice Deville, haut magistrat à Montpellier entraînait la saisine de la cour de cassation pour dépayser la procédure

« Un complot de l'extrême droite »

C'est le parquet de Marseille qui était alors désigné, Brice Robin, le procureur de la République marseillais saisissant le cabinet de la juge d'instruction Cathy Escola.

La juge d'instruction faisait diligence : Philippe Palat et François Barrère étaient mis en examen pour diffamation le 16 avril dernier, Patrice Deville pour complicité de diffamation, le 22 mai.

Et le 9 octobre, la juge d'instruction a rendu son ordonnance de renvoi des trois mis en examen devant le tribunal correctionnel de Marseille.

La juge reproche notamment à Patrice Deville, alors qu'il était premier avocat général près la cour d'appel de Montpellier d'avoir déclaré dans Midi Libre, à propos d'Hubert Van Den

Torren : « Cet homme a une haine cristallisée contre nous pour des raisons totalement paranoïaques, il a réuni autour de lui des gens, dont des magistrats, qui participent à un complot qui vient de l'extrême droite ».

Hubert Van Den Torren a estimé que ces articles de Midi Libre agrémentés du commentaire de ce haut magistrat, récemment mis à la retraite, lui étaient préjudiciables. Les juges marseillais trancheront à l'issue du procès, le 1er décembre.

3 livres qui accusent

On comprend mieux pourquoi Midi Libre n'a jamais consacré une seule ligne aux trois livres d'Hubert Van Den Torren, en vente ans les librairies et dans lesquels Patrice Deville et son épouse, Brigitte Deville, magistrate à la cour d'appel sont épinglés.

Dans ces trois ouvrages -un quatrième est en préparation-, Hubert Van Den Torren lance des accusations fracassantes.

Il multiplie les révélations sur les liens qui unissent des magistrats et des journalistes d'ici notamment, via les très influentes loges de francs-maçons.

Patrice Deville avait saisi la justice pour faire interdire la diffusion des livres. Il avait été débouté.

Pour l'anecdote, on peut découvrir ces 3 ouvrages bien en vue dans la vitrine du tabac-presse, juste en face de l'ancien palais de justice qui abrite la cour d'appel de Montpellier !

➡ À lire demain : les incroyables révélations d'Hubert Van Den Torren dans ses 3 livres.